

Date de la convocation :

17/03/2026

Date d'affichage :

17/03/2026

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

AFFAIRE 26/03/22 :

Approbation de la charte de
l'élu local

Acte certifié exécutoire
après publication
ou notification le :

Transmission en Préfecture le :

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PRESLES-EN-BRIE
EN DATE DU 22 MARS 2026

Le dimanche vingt-deux mars deux mille vingt-six, à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, proclamés élus par le bureau centralisateur de la Commune, le 15 mars 2026, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire sortant, en application de l'Article L.2121.10.

PRÉSENTS :

M. COSSEVE Yoann, M. LANDRY Daniel, Mme DESFORGES Sandrine, M. DÉSIRÉ Christophe, Mme DUVAL Isabelle, M. LOUISE DIT MAUGER Philippe, Mme GANA Soufya, Mme DÉSIRÉ Nathalie, Mme RETAILLEAU Gaëlle, M. CHATAIN Patrick, Mme LE MOEL Gabrielle, M. HARAND Jérôme, Mme MARTIN Marina, M. LELEU Benjamin, M. DA SILVA Nelson, M. BERTRAM Philippe, M. BAPTISTA Fabrice, Mme PETILLION Myriam.

ABSENT : M. FERNANDEZ Nicolas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUVAL Isabelle



AFFAIRE : Approbation de la charte de l'élu local.

Vu l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant la lecture de la charte de l'élu local par le Maire,

Considérant qu'un exemplaire a été remis, daté et signé par chaque membre de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte de l'élu local.

Presles-en-Brie, le 23 mars 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE